



**Conseil Municipal du 25 mars 2025**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2025/19**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 8  
votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Grégory BENOIT, Christian  
TETARD, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Bernadette VOOGSGERD,  
Laurence GUERNE par Claudine THIRANOS  
Philippe BUIRON par Grégory BENOIT  
Philippe BARBIER par Christian TETARD  
Patrice GOSNET par Laurent FOHRER,

Était absents :

Bruno MELGIES.

Membres intéressés ne prenant pas part au vote et non pris en compte pour le calcul du  
quorum : Nathalie JOLLY, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Patrice JACQUET,  
Bernadette VOOGSGERD, Chimina NEGLOKPE et Jean DECROIX,

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2025 – ASSOCIATION ART ET  
FETE**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret N°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi  
n° 2000-321 du 12 avril 2000,

Vu la délibération n° D 2025-18 du 25 mars 2025 octroyant une subvention pour l'année  
2025 à l'association Art et Fête sur Seine de 30.000 €

Considérant qu'il est nécessaire de définir par convention les modalités d'utilisation des  
subventions municipales supérieures à 23 000€,

Considérant que plusieurs conseillers membres de l'association Art et Fête, Nathalie JOLLY,  
Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Patrice JACQUET, Bernadette VOOGSGERD,  
Chimina NEGLOKPE et Jean DECROIX ne prennent pas part au vote et sortent de la salle,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ADOpte** la convention définissant les modalités d'utilisation de la subvention versée en 2025 à l'association Art et Fête sur Seine,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

 Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

  
Bernadette VOOSSGERD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : ..03/04/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ..03/04/2025